Arrêté du 10 juin 2009 définissant les informations contenues par la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 717-31 du code rural et abrogeant l'arrêté du 12 juillet 1994 — Annexe

Jeûne et Pratiques alimentaires extrêmes | Abus de faiblesse et Emprise mentale | Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	24/06/2009
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	AGRS0913161A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020777134

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] . - Identification de l'entreprise et données socio-économiques : 1° Entreprises : — date de dernière mise à jour de la fiche ; — nom, raison sociale de l'entreprise ; — numéro SIREN (système d'identification [...] assainissement, ventilation ; — ambiance tempérée ou ambiance particulière ; — éclairage ; — bruit ; — manutention de charges ; — aménagement des locaux de stockage ; — évacuation des déchets ou animaux morts [...]

[...] Le directeur des affaires financières, sociales et logistiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française. [...]

[...] Les données figurant dans l'annexe sont mises en œuvre au sein des services de santé au travail des caisses de Mutualité sociale agricole (MSA). [...]

TEXTES VISÉS

Le ministre de l'agriculture et de la pêche, Vu le code rural, notamment les articles L. 717-1 à 6 et R. 717-31 ; Vu l'avis de la Commission nationale d'hygiène et de sécurité du travail en agriculture en date du 18 décembre 2008, Arrête :

RÉFÉRENCE

ARRETE AGRS0913161A du 24 juin 2009, « Arrêté du 10 juin 2009 définissant les informations contenues par la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 717-31 du code rural et abrogeant l'arrêté du 12 juillet 1994 – Annexe ». Disponible sur Légifrance : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020777134 (consulté le 29 août 2026).